

# QUELS PRINCIPES COMMUNS POUR CALCULER ET AFFICHER UN SCORE ENVIRONNEMENTAL ALIMENTAIRE?

#11 - Novembre 2021

#### LE CONTEXTE

Un affichage environnemental alimentaire qui devra encourager l'écoconception et favoriser la consommation responsable

En 2021, le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat** (Giec) conclut que le dérèglement climatique est <u>sans précédent</u> depuis des milliers d'années, d'origine humaine, généralisé et qu'il s'intensifie : « À moins d'une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de gaz à effet de serre, limiter le réchauffement à 1,5°C sera hors de portée » (GIEC, 2021).

En parallèle, d'après la **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques** (IPBES), l'activité humaine menace d'extinction globale environ 25% des espèces. « Cette perte de diversité, notamment génétique, compromet sérieusement la sécurité alimentaire mondiale en affaiblissant la résilience d'un grand nombre de systèmes agricoles face à des menaces telles que les ravageurs, les agents pathogènes et les changements climatiques. » (IPBES, 2019).

Face à ces urgences environnementales, le **secteur agroalimentaire** apparaît à la fois comme faisant partie du problème tout en ayant le vaste potentiel pour apporter des solutions, quelle que soit la taille des entreprises.

Ces solutions s'articulent autour de deux volets interdépendants, pierre-angulaires de la transition vers des systèmes alimentaires plus durables :

- **L'action climatique** : par des actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement de puits de carbone pour en séquestrer
- La préservation de la biodiversité: par la réduction de l'utilisation de pesticides, la réduction de la déforestation importée, la rotation des cultures, l'utilisation d'une variété plus grande de types de semences, la protection des espèces menacées, ...

Pour contribuer à cette transition, l'Etat français souhaite mettre en place un dispositif de **calcul** et de **communication** de **l'empreinte écologique des produits** (gaz à effet de serre, consommation d'eau, de terre, polluants etc.), **sur tout leur cycle de vie** (de l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie). C'est le sens de **l'affichage environnemental**<sup>1</sup>, réintroduit dans le débat public par la loi AGEC<sup>2</sup> en 2020. De mi-2020 à mi-2021, une vingtaine d'acteurs volontaires<sup>3</sup> ont participé à des projets d'élaboration de dispositifs d'affichage environnemental pour l'agroalimentaire. Ces projets sont en cours d'évaluation par l'ADEME et le Ministère de l'écologie. L'ensemble des actions déjà entreprises et celles à venir devront conduire à une méthodologie harmonisée et un dispositif d'affichage qui deviendra obligatoire d'ici 5 ans maximum (Loi Climat et Résilience, 2020).

Aujourd'hui, la connaissance, les outils et les écosystèmes semblent suffisamment matures pour proposer une première réponse à ce besoin collectif d'un score environnemental. Une synchronisation des acteurs pour proposer une base scientifique irréprochable et compréhensible par tous est indispensable. La méthode de calcul du score soulève pleins de questions qui constituent autant de défis à relever (comment prendre en compte la saisonnalité?, la variabilité des origines des ingrédients dans une recette transformée ? etc.). Mais il ne faudra pas attendre d'avoir la méthodologie parfaite pour passer à l'échelle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Démarche engagée dès 2009 avec le Grenelle de l'environnement

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi Anti Gaspillage pour une économie circulaire

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Groupement Les Mousquetaires, Yuka, L'Empreinte, Karbon, La Note Globale, ATLA, Elior, ADEPALE, Invitation à la ferme, Interbev, ITAB, Open Food Facts, BearingPoint, Yuka, INNIT, Kisaco, Crystalchain, Eiko, Experoil et Carrefour.



#### LA DEMANDE DES ADHERENTS

## Un nouveau socle de connaissance à construire et à partager pour faire monter en compétence tous les acteurs du commerce

Les industriels et les distributeurs français œuvrent au sein de leurs différentes fédérations représentatives pour proposer un affichage environnemental alimentaire qui permette de mesurer l'impact environnemental des produits qu'ils vendent afin d'améliorer leurs pratiques et d'aider les consommateurs à faire des choix conscients.

Les travaux sur les principes du calcul du score environnemental **alimentaire** portés par une partie des adhérents de l'Institut du Commerce ont démarré en février 2021 dans le cadre de l'initiative « On s'y met » du Consumer Goods Forum. Ils visent à **promouvoir et soutenir l'expérimentation de l'ADEME** pour favoriser le déploiement du score environnemental alimentaire par le plus grand nombre d'acteurs. Plusieurs axes sont activés :

- Alimenter un socle de connaissances commun et à jour sur le score environnemental alimentaire
- Exprimer une vision collective, trans-catégorielle, des principes communs à adopter pour calculer le score environnemental alimentaire : points de consensus, points de vigilance, besoins communs
- Contribuer à la montée en compétence des acteurs du commerce au-delà des experts, en France et à l'international
- Contribuer à la recherche de solutions pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle et éviter de partir en ordre dispersé au détriment des objectifs recherchés par l'affichage environnemental
- Aider les acteurs de la chaîne de valeur à contribuer à la transition vers des comportements d'achat plus durables (marques, enseigne, consommateur, restaurateur, restauration collective...)

#### LES ELEMENTS DE REPONSE

Les principes généraux du calcul du score environnemental

#### Les principes généraux

- Le score environnemental doit répondre à un double objectif :
  - o aider les consommateurs à choisir de façon éclairée des produits plus durables
  - o encourager l'écoconception sur toute la chaîne de valeur (production, transformation, distribution, restauration, etc.) pour l'ensemble des produits disponibles en France.
- Il doit permettre des comparaisons entre produits de catégories différentes (œuf vs lait) et au sein d'une même catégorie (œufs conventionnels vs œufs bio)
- Il ne doit pas comprendre d'indicateurs sociétaux (bien-être animal, commerce équitable, etc.) qui devront être traités séparément.
- Il doit reposer sur un score issu de la méthode ACV. Afin de capturer les angles morts non pris en compte dans l'ACV (biodiversité, pratiques agricoles, fin de vie des emballages, etc.) des correctifs devront être inclus soit directement dans l'ACV, soit sous forme de bonus-malus avec parcimonie, sous réserve de robustesse scientifique. Ces correctifs devront être cohérents avec la vision politique du système alimentaire souhaité.
- Le calcul du score doit être
  - Scientifiquement robuste
  - Basé sur des données fiables collectées avec des méthodes reconnues et vérifiables, qu'elles soient génériques, spécifiques ou semi-spécifiques.
  - o **Pertinent:** il doit reposer sur un nombre d'indicateurs environnementaux suffisants pour refléter l'impact environnemental réel.
  - Transparent: il doit être accessible et compréhensible par les non-experts.
  - Agrégé en combinant les différents impacts environnementaux pour faciliter la compréhension par les consommateurs. Le poids respectif de l'ACV et des éventuels indicateurs complémentaires dans le calcul du score est déterminant pour la crédibilité du score.
  - Affichage simplifié: Il donne ainsi accès à une information simplifiée et facile à comprendre pour les consommateurs avec la possibilité d'accéder au détail des indicateurs pertinents (comme l'impact carbone).



- L'unité fonctionnelle (poids, volume ou portion): la plus couramment utilisée pour le calcul du score est le poids (kg) ou le volume (litre). Dans certains cas (restauration, produits consommés en petite quantité), le calcul à la portion pourra être utile en complément (par assiette ou par plat). Le score environnemental devrait faire le lien entre l'impact environnemental et nutritionnel de l'alimentation en cohérence avec les trajectoires de consommation portées par les pouvoirs publics. Il devrait tenir compte de la fonction des aliments dans l'alimentation. En l'absence de consensus à date, et en attendant les recommandations à venir du FAO<sup>4</sup>, il est souhaitable de garder le poids comme unité fonctionnelle de référence.
- Le déploiement de l'affichage environnemental doit être le plus large possible (producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs etc). Le calcul de score environnemental doit donc être accessible à tous, à partir d'outils en ligne gratuits. L'affichage dématérialisé pourra faciliter sa mise en œuvre par un grand nombre d'acteurs et ainsi apporter aux consommateurs une information complète et pédagogique sur les impacts environnementaux des produits.

Besoins communs identifiés	-Mettre à la disposition de tous les acteurs de l'agroalimentaire un outil simple de calcul et un accompagnement méthodologique
	<ul> <li>Organiser le soutien pédagogique par les pouvoirs publics et des entreprises auprès des consommateurs sur la compréhension et les usages du score</li> <li>pour favoriser son adoption.</li> <li>Pour accompagner les changements de comportements de consommation (dosage, substitution etc.).</li> </ul>
	- Accélérer les travaux sur l'unité fonctionnelle, l'amélioration de la mesure de l'impact de la biodiversité, et la prise en compte du respect de la saisonnalité

#### Les données pour calculer le score environnemental

- Les opérateurs doivent pouvoir s'appuyer aussi bien sur des données spécifiques et semi spécifiques que des données génériques, l'accès à des données spécifiques ou semi-spécifiques pouvant être coûteux et inaccessible à certaines entreprises ou sans impact sur le score global.
- Si des données spécifiques sont accessibles, il faut les privilégier dès lors qu'elles peuvent mieux refléter le score du produit que les données génériques, à condition qu'elles aient été générées dans un cadre méthodologique reconnu (ex. certification, cahier des charges vérifié).
- Tous les metteurs en marché doivent pouvoir accéder à l'ensemble des informations pour calculer les ACV.
- L'origine des données doit être transparente pour les consommateurs : données génériques, spécifiques, semi-spécifiques

Besoins communs identifiés	- Augmenter la qualité, et l'exhaustivité des données dans les bases de données (type Agribalyse en France) sur toutes les catégories de produits et encadrer leur utilisation - Encadrer l'utilisation et le partage des données :  • Propriétaires (sourcing, ingrédients, recettes, rendement)  • Des scores (ACV, CO2, origine, emballage)  • Du score global
Points de vigilance	<ul> <li>Les données spécifiques doivent être accessibles sans générer des coûts disproportionnés pour les opérateurs.</li> <li>L'utilisation et le partage des données spécifiques doivent être bien encadrés (confidentialité, reconnaissances et vérification, méthodologie harmonisée, etc.)</li> </ul>

#### Le calcul du score

- La normalisation des indicateurs environnementaux doit s'appuyer sur une approche logarithmique<sup>5</sup>, méthode qui permet de créer une bonne dispersion des scores et donc permettre une comparaison des produits entre catégories et au sein de leur catégorie.
- La pondération des indicateurs environnementaux considérés pour l'ACV doit être alignée avec le standard européen PEF ou tout autre standard reconnu par les pouvoirs publics. Le poids donné aux éventuels indicateurs complémentaires à l'ACV doit refléter les choix politiques associés à l'agriculture de demain.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Une échelle logarithmique permet de représenter sur un même graphique des nombres dont l'ordre de grandeur est très différent.



Besoins communs identifiés	- Connaître la vision des choix politiques français et européens associés à l'agriculture de demain qui influenceront la pondération des indicateurs <sup>67</sup> .
Points de vigilance	- Attention à ne pas privilégier uniquement les indicateurs les plus robustes (climat) au détriment d'autres/futurs indicateurs (ex. biodiversité)

#### **Biodiversité**

- ⇒ L'impact sur la biodiversité négatif et positif doit être prise en compte dans le score environnemental quelle que soit la méthode retenue : indicateur ACV spécifique, pondération des indicateurs ACV, ou indicateur complémentaire à l'ACV.
- ⇒ Les labels, les démarches d'entreprise, les infra structures agroécologiques, etc. peuvent être pris en compte pour évaluer l'impact sur la biodiversité en attendant la création d'indicateurs reconnus sur la biodiversité.
- ➡ Les labels/démarches pris en compte dans les indicateurs doivent reposer sur des preuves scientifiques robustes et contrôlées.

Besoins communs identifiés	<ul> <li>- Un système de contrôle de la robustesse des démarches/labels spécifiques à la biodiversité.</li> <li>- Une liste scientifique, consensuelle, officielle, connue de tous et tenue à jour des produits susceptibles de générer la déforestation, et d'impacter les espèces menacées</li> <li>- la création d'un indice robuste de la biodiversité qui couvre les différents aspects de la biodiversité (diversité génétique, des espèces, des écosystèmes)</li> </ul>
Points de vigilance	Le score vise à valoriser les pratiques respectant au mieux la saisonnalité et la régénération naturelle des sols et de la biodiversité. Il est très complexe d'imaginer intégrer des données dynamiques dans l'année à cause de : - la variabilité des utilisations des sols pour l'élevage - la variabilité saisonnière de l'alimentation des cheptels - la variabilité des approvisionnements d'une recette selon les saisons, les cours et les stocks de matières premières

#### Les autres indicateurs

- La séquestration carbone doit être prise en compte dans le calcul du score environnemental pour valoriser l'impact positif des pratiques agricoles plus vertueuses (agroforesterie, prairies temporaires, haies, agriculture régénératrice...),
- La compensation carbone ne pourra pas être prise en compte dans l'affichage environnemental du produit si elle est au niveau de l'entreprise. Elle pourra l'être si elle peut être rattachée directement à un produit spécifique.
- Aujourd'hui l'impact environnemental des emballages n'est pris en compte que partiellement dans la méthode ACV (prise en compte incomplète de la fin de vie de l'emballage). Or le score environnemental vise à encourager des choix plus responsables, suivant la trajectoire sociétale souhaitée (réduction des déchets émis, des déchets sauvages, des microplastiques etc.). L'affichage environnemental devrait donc intégrer des critères complémentaires permettant de valoriser l'éco-conception, la possibilité d'usage multiple (vrac/réemploi), la possibilité de recyclage, l'intégration de matière recyclée et à l'inverse rendre compte des pollutions finales engendrées par certaines matériaux.
- Aujourd'hui, différents modèles agricoles coexistent et chacun doit contribuer à la réduction de l'usage des **pesticides**. Le score environnemental pourra refléter les systèmes agricoles soutenus par les pouvoirs publics pour répondre à ces enjeux de santé environnementale.
- Le score doit intégrer la question de la saisonnalité, basée sur la date de récolte ou de pêche.
   L'information doit rester compréhensible quelle que soit la saison et adaptée selon :
  - o le type de produit (brut, transformé, frais, durée de vie longue)
  - o la variabilité des approvisionnements dans l'année (NB: la notion de proximité de production / « local » étant prise en compte par ailleurs dans l'ACV)
- Origine des travaux : « On s'y met » et comité RSE de l'Institut du Commerce
- Contributeurs :
- Industriels: Cécile Lovichi (Bonduelle), Alice Lemesle et Agnès Martin (Danone), Christelle Travert (Fleury michon), Hélène Rousse (Mc Cormick), Emmanuel Treuil (Savencia), Anne Benoist (Solina)
- Enseignes: Charlotte Mahler (E.Leclerc), Cynthia-Julie Ango et Olivier Touze (Intermarché), Diane Martinez (Carrefour), Charles le Goupil et Ludovic Maitrias (Métro), Aurélie Menenteau (Système U)
- Autres parties prenantes : Sharon Bligh (Consumer Goods Forum)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Une agriculture biologique pour nourrir l'Europe en 2050 (CNRS, 2021)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup><u>La stratégie «De la fourche à la fourchette»: une trajectoire d'innovation ambitieuse et réaliste pour le système alimentaire européen (IDDRI, 2021)</u>



• Pour aller plus Ioin: <u>Score environnemental</u>: revue critique des 6 notes du GT Indicateurs de l'ADEME (2021), <u>Score environnemental FAQ n°1 (2021)</u>

#### A propos de l'Institut du Commerce

L'unique forum au sein duquel industriels, distributeurs et tous intervenants du secteur de la consommation alimentaire et non alimentaire partagent leur vision des évolutions du commerce et des consommateurs pour coconstruire en toute neutralité des solutions concrètes et innovantes répondant à leurs enjeux communs, dans un esprit d'ouverture et de progrès et dans un cadre déontologique accepté par tous.

Contacts: 01 56 89 89 30 | https://institutducommerce.org

xavier.hua@institutducommerce.org - Directeur Général | emilie.chalvignac@institutducommerce.org - Directrice des Opérations

### ANNEXES Ressources

- La page de l'ADEME dédiée à l'expérimentation sur l'affichage environnemental, Ademe, 2021
- Points clés du groupe 1 du 6ème rapport du GIEC Carbone 4
- ⇒ Les enjeux climat pour le secteur agricole et agroalimentaire Carbone 4
- ⇒ Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques résumé pour les décideurs IPBES
- Les causes majeures de l'érosion de la biodiversité Gouvernement français
- Making nature-positive food the norm Ellen Mac Arthur Foundation
- Rapport Planète Vivante 2020 WWF
- Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver Office Français de la Biodiversité
- ➡ Intégrer l'agrobiodiversité dans les systèmes alimentaires durables Fondements scientifiques d'un indice de l'agrobiodiversité Agrobiodiversity Index et Commission Européenne
- Demain, une Europe agroécologique. Se nourrir sans pesticides, faire revivre la biodiversité, IDDRI
- Affichage environnemental alimentaire: révéler les visions pour construire un compromis politique, IDDRI, octobre 2021

#### **Définitions**

#### **Principes communs**

- L'analyse du cycle de vie (AVC) (source Ademe) est l'outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux de produits/services. Il s'agit d'une méthode normalisée qui recense et quantifie les flux physiques de matière et d'énergie, entrants et générés, tout au long de la vie des produits (extraction des matières premières, fabrication du produit, distribution, utilisation, collecte et élimination, transport). Elle en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux. Sa robustesse est fondée sur l'approche "cycle de vie" et l'approche multicritère.
- L'approche multicritère d'une ACV se fonde sur plusieurs critères d'analyse des flux entrants et sortants. Parmi les flux entrants, on trouve, par exemple, ceux des matières et de l'énergie : ressources en fer, eau, pétrole, gaz. Quant aux flux sortants, ils peuvent correspondre aux déchets, émissions gazeuses, liquide rejeté... La collecte des informations relatives aux flux est une étape importante de l'ACV. Ils sont quantifiés à chaque étape du cycle et correspondent à des indicateurs d'impacts potentiels sur l'environnement. La complexité des phénomènes en jeu et de leurs interactions est une source d'incertitude sur la valeur réelle des impacts, c'est pourquoi on les qualifie de « potentiels ».
- Neutralité carbone mondiale (source Ademe) : séquestrer autant de carbone que nous en émettons, de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et ainsi limiter l'augmentation de la température globale de la planète. Par abus de langage, nous parlons de neutralité carbone, mais au-delà du CO2 cela tient compte de l'ensemble des gaz à effet de serre responsables du changement climatique (méthane, oxydes d'azote, etc). Pour atteindre cet objectif de neutralité mondiale, cela suppose :
  - de réduire drastiquement les émissions, qu'elles soient d'origine fossile ou issues de matière vivante
  - de protéger les puits de carbone existants (forêts, sols, océans etc)
  - d'augmenter les puits permettant la séquestration du carbone. Par exemple, la production agricole de mais absorbe du CO2 par photosynthèse lors de la pousse des plants, mais celui-ci sera remis dans l'atmosphère rapidement après la récolte, soit par décomposition des résidus ou par la consommation de ces résidus par les animaux (respiration, fermentation...). Il ne s'agit donc pas de séquestration de CO2. A l'inverse, l'expansion en surface d'une forêt va réellement créer un puits de carbone du fait de la longue durée de vie des arbres. Un puits est ainsi défini comme tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet.

La contribution de l'ensemble des acteurs (États, acteurs économiques, collectivités et citoyens) est nécessaire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. Individuellement ou à leur échelle, ces acteurs ne sont, ni ne peuvent devenir, ou se revendiquer « neutres en carbone », En revanche, ils peuvent valoriser leur contribution à cet objectif mondial via leurs actions respectives. L'ADEME développe des outils et méthodes pour accompagner l'ensemble des acteurs dans la définition et mise en œuvre de leur stratégie climat.



- Agribalyse est la base de données environnementale française de l'ADEME pour les produits agricoles et alimentaires (2500 produits, 16 indicateurs construits sur la base de l'Analyse de Cycle de Vie). Au service de l'alimentation durable, elle offre des méthodologies de référence et un panel de données pour améliorer les pratiques, du champ à l'assiette. Selon le contexte d'utilisation, des indicateurs complémentaires peuvent la compléter (ex: indicateurs de biodiversité, bien-être animal, qualité nutritionnelle etc.).
- Product Environmental Footprint: European Commission Service Site (europa.eu)

La Commission européenne a proposé la méthode de l'empreinte environnementale des produits (PEF) comme moyen commun et harmonisé à l'échelle européenne pour mesurer la performance environnementale des produits. La méthodologie PEF fournit des exigences détaillées pour modéliser les impacts environnementaux des flux de matières/énergie et des flux d'émissions et de déchets associés à un produit tout au long de son cycle de vie sur la base de 16 indicateurs. Le PEF est basée sur l'analyse du cycle de vie et prend la forme d'une méthodologie générique commune à toutes catégories de produits (alimentaires et non alimentaires), se déclinant en méthodologies adaptées (Product Environmental Footprint Category Rules) pour des catégories plus spécifiques (eaux minérales, produits laitiers, etc.)

Unité fonctionnelle: L'unité fonctionnelle permet de rapporter l'impact environnemental à une mesure de référence afin de garantir la comparabilité des résultats d'ACV entre eux. Elle doit représenter la fonction de l'objet. Il n'y a pas de consensus à date sur une fonction commune à tous les aliments (apport en protéines, en calories, en vitamines, en fibres...). Il y a des aliments dont le principal intérêt est l'apport en protéines (type la viande, les légumineuses...) et donc il faudrait avoir une unité fonctionnelle qui rapporterait l'impact environnemental au g de protéines par exemple. Mais cela ne fait pas sens pour les légumes qui sont dépourvus de protéines et dont la fonction serait plutôt les fibres et les vitamines par exemple. Toutes les catégories d'aliments permettent de répondre à des besoins différents et complémentaires. Or pour pouvoir avoir une comparabilité entre les catégories, il faut une unité fonctionnelle commune. En l'absence de consensus à date sur une unité générique de « densité/apport nutritionnel », il est souhaitable de garder le poids comme unité fonctionnelle de référence. Cependant, dans certains cas (restauration, produits consommés en petite quantité), le calcul à la portion puisse être utile en complément (par assiette ou par plat).

#### Données

- Données génériques (source: Ademe): les données génériques sont des valeurs quantifiées obtenues à partir de sources autres que la mesure directe ou le calcul à partir de mesures directes. Ce sont, dans notre cas, des données « moyennes » issues de bases de données ACV généralistes. En France, la base de données ACV de référence pour l'alimentation est Agribalyse qui fournit notamment des données pour des « produits moyens représentatifs » (ex: yaourt nature « moyen ») et couvre une grande partie de l'alimentation. D'autres bases de données existent aux niveaux européen et international (PEF, Ecoinvent etc.). Toutes ces bases de données sont accessibles et transparentes mais elles ne travaillent pas à un grain suffisamment fin pour permettre une comparaison entre produits de marques différentes. Ainsi, elles ne permettent pas la valorisation des efforts d'écoconception des produits.
- Données spécifiques (source: Ademe): À l'opposé, les données totalement spécifiques sont obtenues par la mesure ou par le calcul à partir de mesures directes. Elles correspondent au calcul d'une ACV complète pour une référence (ex: yaourt nature de la marque X dont toutes les caractéristiques sont prises en compte: lait utilisé, usine de fabrication, emballage etc.). Elles sont précises et permettent la comparaison entre produits et la valorisation de l'écoconception car leur calcul mobilise des données caractéristiques du produit, de ses ingrédients et de son process de fabrication. En revanche, elles sont souvent coûteuses et complexes à collecter, et nécessitent l'utilisation d'un logiciel d'ACV, ce qui les rend difficiles à mettre en œuvre à une grande échelle et par tous les acteurs.
- Données semi-spécifiques: Entre ces deux solutions, il est également possible de mobiliser des données dites semi-spécifiques qui se basent sur des données génériques pouvant être précisées par le fabricant (ex : données du yaourt moyen dont certains éléments sont spécifiés: quantités d'ingrédients, type d'ingrédient, emballage...).

#### **Biodiversité**

- ⇒ La biodiversité (source : ADEME), c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions. Elle comprend trois niveaux interdépendants
  - o la diversité des **milieux** de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (ex. parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare du fond de son jardin, ou les espaces végétalisés en ville
  - o la diversité des **espèces** (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux
  - o la diversité **génétique** des individus au sein de chaque espèce : autrement dit, nous sommes tous différents
- L'agrobiodiversité ou la biodiversité agricole, désigne la diversité des espèces, la diversité génétique et celle des écosystèmes associés ou créés par l'agriculture. C'est un sous-ensemble de la biodiversité générale qui inclut toutes les formes de vie ayant une incidence directe sur les pratiques agricoles, et englobe tout le vivant nécessaire aux systèmes agricoles: plantes, arbres, animaux, insectes, microbes, germes et champignons symbiotes ou associés. Il joue un rôle pivot dans les écosystèmes. Sa diversité joue un rôle dans les équilibres naturels et semi-naturels qui régulent les parasites, permettent la pollinisation des plantes



cultivées, limite l'érosion des sols et favorise la production de biomasse utile à l'Homme... un système alimentaire durable ne peut pas exister sans biodiversité agricole.

- Les infrastructures agroécologiques (Source: Ministère de l'Environnement, 2012): ensemble des habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques, ni pesticides et qui sont gérés de manière extensive. Leur rôle clé est reconnu pour la préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau ainsi que pour le stockage de carbone.
- Les services écosystémiques (source : FAO) rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels. Bien que leur valeur soit estimée à 125 mille milliards d'USD, ces actifs ne sont pas pris en compte comme il se doit dans les décisions politiques et économiques, ce qui signifie que l'on n'investit pas assez dans leur protection et leur gestion.
- Agriculture et environnement (source : OCDE) : L'un des principaux défis que doit relever le secteur agricole consiste à nourrir une population mondiale en expansion tout en réduisant son empreinte écologique et en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. L'agriculture peut avoir un impact non négligeable sur l'environnement. Ses effets négatifs sont graves et incluent notamment la pollution et la dégradation des sols, de l'eau et de l'air, mais elle a aussi des effets positifs : les cultures et les sols absorbent les gaz à effet de serre, par exemple, et certaines pratiques agricoles atténuent les risques d'inondation.

#### **Autres indicateurs**

- Séquestration carbone: Captage et stockage du carbone de l'atmosphère dans des puits de carbone (comme les océans, les forêts et les sols) par le biais de processus physiques et biologiques tels que la photosynthèse. La séquestration du carbone dans les sols est possible à travers une restauration des pratiques d'utilisation des terres: agriculture de conservation, agroforesterie, utilisation de plantes de couverture ou de mulch, utilisation de composts et de fumiers.
- Compensation carbone: Parce que les gaz à effet de serre (GES) produisent le même effet sur le climat quel que soit le lieu où ils sont émis, permettre une diminution des émissions chez soi ou ailleurs procure, en théorie, le même bénéfice final à la planète. La compensation volontaire consiste ainsi à financer un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de GES dont nous ne sommes pas directement responsables (par exemple plantation d'arbres).
- Saisonnalité (source: Etiktable): Un produit de saison est un aliment que l'on consomme quand il arrive naturellement à maturité dans sa zone de production. Il respecte donc le cycle naturel de sa croissance sans que celle-ci soit accélérée par son mode de production comme, par exemple, les serres chauffées (ou serres chaudes) pour les légumes. Manger des produits de saison, c'est donc bénéficier des meilleures qualités nutritionnelles de nos aliments, mais c'est aussi avoir les meilleurs produits au moindre coût, puisque c'est toujours au cœur de la période de production que les prix sont les moins chers. De plus, adapter ses menus en fonction des saisons est un comportement responsable qui permet de réduire les gaz à effet de serre.
  - Si certains légumes, comme la carotte, le poireau, le navet ou les épinards, peuvent être produits toute l'année (sauf quand les conditions climatiques hivernales extrêmes empêchent leur récolte ou risquent d'altérer leur qualité), d'autres ont des périodes de production beaucoup plus réduites comme les asperges d'avril à juin, les courgettes de mai à septembre ou le cardon d'octobre à mars.
  - Les fruits de nos régions ont, eux, des périodes de production plus réduites et plus concentrées dans le temps, de mai à juillet pour la cerise, en automne pour la pomme et la poire, de juin à octobre pour la fraise ou la framboise. Leur période de consommation est donc également plus réduite... Manger responsable, c'est donc respecter les périodes de production des fruits et des légumes.
  - Dans de bonnes conditions (local bien aéré, sombre et à température fraîche, mais hors gel), certains fruits et légumes ont la possibilité de se garder en état plusieurs mois et augmentent ainsi la durée de leur consommation. C'est le cas de la pomme de terre, de l'oignon, des betteraves pour les légumes, ou de la poire, de la pomme ou du kiwi pour les fruits. La consommation de produits de saison n'est donc pas incompatible avec une alimentation équilibrée tout au long de l'année.
  - La viande, les poissons, les laitages: même si nous les trouvons toute l'année sur les étals, ils sont aussi soumis aux saisons. Le respect du bien-être animal comme celui des cycles naturels de la nature et de la reproduction, la qualité de l'alimentation comme celle de l'herbe des prés jouent en effet sur la disponibilité ou la qualité de ces produits.
  - Si le lapin est disponible toute l'année, on ne trouvera des chevreaux ou des agneaux respectant cette qualité qu'au printemps. Toutes les viandes seront d'ailleurs meilleures à cette période qui correspond pour les animaux à une alimentation naturelle, plus riche et plus variée. Par contre, les volailles seront, dans ces conditions, de l'automne à l'hiver. Certaines, comme les volailles festives de Bresse restant l'apanage des fêtes de fin d'année.
  - Les produits laitiers sont soumis à la même saisonnalité due essentiellement à la qualité des herbages. Le comté d'hiver issu des laits de printemps sera, grâce à la qualité de la flore des



pâturages du Jura, beaucoup plus goûtu et fruité que le comté d'été. On peut en dire autant des poissons de la Dombes que l'on ne trouve qu'à la saison des pêches d'étangs, d'octobre à février.